

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination d'une régisseuse de recettes et d'avances au siège de la direction de l'administration pénitentiaire**

**NOR : JUSK1523465A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu l'arrêté du 30 octobre 1981 modifié portant création d'un Bulletin officiel du ministère de la justice ;*

*Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;*

*Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;*

*Vu l'arrêté du 29 septembre 2011 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la direction de l'administration pénitentiaire,*

**ARRÊTE**

**Article 1**

Mme Vanessa PREMPAIN, directrice des services pénitentiaires, est nommée en qualité de régisseuse de recettes et d'avances au siège de la direction de l'administration pénitentiaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**Article 2**

Mme Vanessa PREMPAIN est assujettie à un cautionnement de 760,00 € (sept cent soixante euros) et ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.

**Article 3**

La directrice de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et de sa notification au comptable assignataire.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation,  
Pour la directrice de l'administration  
pénitentiaire et par délégation,  
Le sous-directeur du pilotage et de la sécurité  
des services,

**Stéphane BREDIN**